



Carte grise en opposition (à l'aide, s'il vous plait)

Par **jerome**, le **30/09/2008** à **10:46**

Bonjour,rnrnJe viens de faire l'acquisition d'une 306 cabriolet y a 2 semaine et je viens d'apprendre, y a tout juste 2 jours, que l'ancien propriétaire du vehicule avait eu un accident avec, qu'il l'avait faite expertiser dans un garage et au moment des reparations, il s'etait arrangé avec le garagiste pour la réparer pour moins cher. En bref, il a fait gonfler le devis pour s'en mettre un peu dans la poche. Mais, manque de chance, cet idiot, excusez-moi du terme mais là, il n'y a pas d'autre mot, n'a pas fais suivre les réparations par l'expert et, du coup, d'apres ce qu'il ma dit il y a 2 jours, l'expert a mis une opposition dessus. Donc voilà mes questions :rn1 : comment pourrais-je faire pour faire enlever cette opposition, vu qu'elle est réparée et qu'elle roule très bien ?. Car si il m'avait dis auparavant qu'elle avait ce problème, je ne l'aurais jamais achetée en sachant qu'elle ne m'a pas été gratuite et de plus je fais 150 km tous les jours pour le boulot. Je n'ai vraiment pas envie de me faire saisir le vehicule sur un contrôle routier en allant à mon travail. rn2 : est-ce qu'un expert peu mettre déjà le véhicule en opposition ou pas et comment dois je faire pour régler le problème. Merci....

Par **Tisuisse**, le **30/09/2008** à **13:28**

Il y a quelque chose que je ne saisis pas très bien.rnrnDe quel expert parlez-vous ? Est-ce une opposition financière (expert non réglé pour sa mission) ou une opposition technique (véhicule considéré dangereux donc refus, par l'expert, de remise en circulation) ?rnrnLors de l'achat de ce véhicule, le vendeur vous a-t-il remis le rapport du contrôle technique, contrôle qui ne devait pas avoir + 6 mois au jour de l'achat ?rnrnLorsque vous écrivez en en-tête :

"carte grise en opposition", qui vous a dit que cette carte grise était frappée d'opposition ?

Par **jerome**, le **30/09/2008 à 23:31**

bonjour l ancien proprietaire ma dis lundi dernier 30 que la carte grise avais une opposition dessus pas parce qu elle est dangereuse car j ai les facture du garage qui la reparer simplement car la personne qui la possede a fais une escroquerie je pense a son assurance il s'est arrange pour faire gonfler la facture et se mettre dans les poche mes les reparation non pas etais suivis par l expertiseur donc de ce fait il a mise la carte grise en opposition de ce fait et je ne sais pas comment faire si je doit refaire passer mon vehicule au mine ou pas car elle n as rien du tout meme un amie a moi qui tiens un garage la controle et rien quoi donc voila mon problem

Par **Tisuisse**, le **30/09/2008 à 23:36**

C'est du domaine de la justice ; saisissez le tribunal de votre secteur et prenez un avocat.

Par **jerome**, le **01/10/2008 à 00:01**

je viens de lire le message que je viens de vous envoyer mes je me suis mal exprime veuillez me pardonner .non ma voiture n es pas dangereuse car elle a etais reparee comme il se devait par le garagiste elle as juste une opposition car les frais on coute moins chers que ce qu il avais dis a l expert et l expert n a pas suivi tous les reparation du vehicule car pour sa dois ou pas la faire passer au mine pour que l expert enleve l opposition et pourquoi la justice et prendre un avocat desole je ne comprend pas trop merci